



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Ghielmini Krayenbühl Paola / Marmier Bruno

2017-CE-204

### **Rénovation du pont de la route de la Fonderie, à Fribourg : retard sur le calendrier**

#### **I. Question**

En mars 2016, le Conseil d'Etat mettait à l'enquête publique les travaux de rénovation totale du pont enjambant les voies CFF à la route de la Fonderie, à Fribourg. Dans la foulée, il indiquait au journal *La Liberté* son intention de lancer la procédure d'appel d'offres pour la fin de l'année 2016 et de solliciter les crédits nécessaires au Grand Conseil avant l'été 2017, l'objectif étant de démarrer les travaux à l'automne 2017.

Il convient de rappeler que cette rénovation est un élément essentiel de l'optimisation des transports publics dans le Grand Fribourg. Elle permettra notamment aux bus articulés de circuler sur le pont de la route de la Fonderie, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'agglomération de Fribourg est en attente de cette rénovation pour pouvoir réorganiser les lignes de bus urbaines et assurer une meilleure couverture du territoire, avec à la clé un renforcement de l'attractivité des transports publics et du centre cantonal.

Ce principe de réorganisation des lignes de bus a été validé par le Conseil d'Etat lors de l'approbation du Plan d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération (PA2) en 2012 et par celle du plan de 3<sup>e</sup> génération (PA3) en 2016.

Pour que les mesures prévues par les plans d'agglomération PA2 et PA3 déploient leurs effets positifs sur la mobilité du centre cantonal, la participation active du canton est indispensable.

Questions :

1. L'appel d'offres pour les travaux de rénovation du pont de la route de la Fonderie a-t-il été réalisé ? Si non, quelles sont les raisons de ce retard ?
2. Quand le Conseil d'Etat compte-t-il présenter un message au Grand Conseil ?
3. Quand le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de commencer les travaux ?
4. Les modifications importantes de l'horaire des transports publics ont lieu tous les deux ans. L'ouvrage sera-t-il prêt pour le nouvel horaire 2020-21 qui doit entrer en vigueur en décembre 2019 ?

28 août 2017

## II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat confirme sa volonté de rénover le pont routier sur la ligne de chemin de fer CFF à la route de la Fonderie, principalement pour permettre l'usage de l'itinéraire d'entrée de ville aux véhicules sans restriction de tonnage (actuellement limité à 21 tonnes). Les CFF ont également la volonté de mettre le gabarit de ce passage supérieur en conformité. Le Conseil d'Etat confirme aussi que selon la planification des transports publics de l'agglomération de Fribourg, le pont sera équipé d'une voie bus dans le sens sortant de la ville ; en outre, des aménagements cyclables et piétonniers sont prévus.

Il convient de relever que la gestion du réseau routier cantonal en ville de Fribourg est normalement délégué aux autorités communales, à l'exception des ouvrages d'art, ce qui explique pourquoi le Service des ponts et chaussées (SPC) mène le projet dont le périmètre, d'entente avec la Ville de Fribourg, a été largement étendu au-delà du pont CFF. Le projet, en milieu urbain, doit également tenir compte de projets adjacents – traités en parallèle par la Ville de Fribourg – concernant le réaménagement du raccordement de la rue de l'Industrie à la route de la Fonderie, ainsi que la mise en place de diverses mesures de circulation. Enfin, il faut rappeler le contexte local très dense considérant notamment le projet du PAD « Parc de la Fonderie », du PAD « Condensateurs », du développement du site de la société BlueFactory Fribourg|Freiburg SA et la présence de la salle de concert Fri-Son.

Le Conseil d'Etat peut répondre de la manière suivante aux questions posées :

1. *L'appel d'offres pour les travaux de rénovation du pont de la route de la Fonderie a-t-il été réalisé ? Si non, quelles sont les raisons de ce retard ?*

A ce jour, l'appel d'offres entreprises relatif au projet de reconstruction du PS CFF et aménagement de la route de la Fonderie n'a pas encore été lancé.

Le projet a effectivement été mis à l'enquête publique dans la Feuille officielle n° 9 du 4 mars 2016. Cette procédure a toutefois fait l'objet de 4 oppositions. Ces dernières ont été traitées par l'intermédiaire de séances de conciliation organisées en juillet 2016. Trois des quatre oppositions ont pu être levées par ces premières séances de conciliation alors que la dernière a requis l'organisation d'une deuxième séance qui a eu lieu en septembre 2016. Celle-ci a abouti en mars 2017 – après discussions et négociations – à l'établissement d'une convention permettant la levée de l'opposition.

A ce stade, le SPC a alors eu la certitude que le projet ne serait plus influencé par les oppositions et la consultation de l'examen final auprès des services concernés a pu démarrer pour se terminer au mois de juin 2017. La procédure d'approbation des plans a ensuite été traitée permettant à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) de statuer sur l'approbation des plans en date du 6 septembre 2017 équivalant à une autorisation de construire. Dans cette phase de traitement des oppositions et de la procédure d'approbation des plans, il convient de relever l'inertie propre aux procédures usuelles et aux besoins de coordination particuliers entre les trois maîtres de l'ouvrage que sont l'Etat de Fribourg, par l'intermédiaire du SPC, les Chemins de fer fédéraux suisses CFF et la Ville de Fribourg.

La date de démarrage des travaux annoncée lors de la mise à l'enquête publique du projet admettait un déroulement optimiste de la procédure, c'est-à-dire sans opposition.

*2. Quand le Conseil d'Etat compte-t-il présenter un message au Grand Conseil ?*

En l'état d'avancement du projet, il est prévu de lancer l'appel d'offres dédié aux entreprises de construction au début de l'année 2018. Selon les pratiques du Conseil d'Etat, le message au Grand Conseil intégrera le coût des travaux provenant du retour des offres des entreprises assurant ainsi une estimation fiable au montant du crédit d'engagement proposé.

Le Conseil d'Etat présentera alors le message au Grand Conseil à l'automne–hiver 2018 (session de novembre ou décembre) selon la célérité des démarches relatives à la fixation de la répartition des coûts entre les partenaires et la recherche du subventionnement du projet par la Confédération au titre de l'aménagement de mesures prévues par le plan d'agglomération.

*3. Quand le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de commencer les travaux ?*

Lors du traitement d'une des oppositions, l'objet de la négociation était le planning de démarrage des travaux à mettre en relation avec le démarrage des travaux d'une réalisation adjacente au projet. La convention passée prévoit que le démarrage des travaux prévu en automne 2018 peut être repoussé deux fois de six mois, en fonction de l'état d'avancement du projet adjacent. A ce jour, le démarrage des travaux a subi un premier report de six mois, soit au printemps 2019. Ce délai est susceptible d'être repoussé encore une dernière fois de six mois, soit à l'automne 2019, constituant ainsi l'échéance ultime à laquelle les travaux débiteront, sous réserve de l'obtention du crédit d'engagement par le Grand Conseil et des engagements financiers des autres parties prenantes.

*4. Les modifications importantes de l'horaire des transports publics ont lieu tous les deux ans. L'ouvrage sera-t-il prêt pour le nouvel horaire 2020-21 qui doit entrer en vigueur en décembre 2019 ?*

Un groupe de travail, composé de représentants de l'agglomération de Fribourg, de la Ville de Fribourg, des TPF et de l'Etat de Fribourg, se réunit régulièrement afin de coordonner les travaux prévus sur le réseau routier en ville de Fribourg et leurs impacts sur les transports publics. Il coordonnera l'avancement des travaux de reconstruction du PS CFF et d'aménagement de la route de la Fonderie avec le changement de parcours de la ligne 7. Il est en effet prévu que les bus de cette ligne desservent cette route une fois ces travaux terminés et suite à la mise en service d'une voie de bus en site propre sur la route de la Fonderie qui devrait être effective pour décembre 2020.

A noter que cette ligne fait partie du trafic d'agglomération qui est de la compétence de l'agglomération de Fribourg. Les horaires et itinéraires, commandés par cette dernière, sont établis tous les deux ans par les TPF. Ils sont cependant ajustés chaque année.

*21 novembre 2017*